



Probleme avec propriétaire

Par **jonathan89**, le **20/08/2014** à **17:34**

Bonjour ,

je vous explique mon problème ,

le 1er février 2014 je signe mon bail de mon logement ce trouvant dans une copropriété en expliquant lors de cette signature a mon propriétaire que je reçois mon salaire le 12/02/2014 et qu en conséquence je pourrai lui régler le loyer du mois de février le jours de la réception de mon salaire ce qu il accepta puis je propose a mon propriétaire de prendre une assurance garantie locatifs auprès de mon assurance afin de lui garantir le paiement du loyer ,ce qu il accepte ,nous contactons donc mon assurance qui lui envoie les formulaires d adhésion , le 4/02/2014 il ce présente dans le logement en me disant que tous compte fais il ne souhaite pas souscrire cette assurance et me demande de payer la caution ainsi que le loyer immédiatement , je lui explique pour la 2ieme fois que mon salaire n ai pas encore arrivé et que je lui verserai le loyer le 12/02/2014 comme convenu et lui propose pour la caution l avance locapass , il accepte rempli le document demander par logéhab ,le 12/02/2014 je verse le loyer a mon propriétaire , puis dépose mon dossier d aide au logement auprès de la caf, la caf met plus de 1 mois et demi a traité mon dossier donc je verse le 12/03/2014 le loyer en entier a mon propriétaire au mois d avril il reçois l apl avec un rappel donc reçois 2 fois le montant de mes droit ,quelque mois plus tard je reçois la réponse de l organisme me disant que je n était pas éligible a leur offre locapass , début juin mon propriétaire ce présente a mon domicile et me réclame 680 € , je lui explique que ce montant n est pas la somme que je lui doit car elle ne correspond pas a la caution , et ce met a m agresser verbalement devant témoin , dépôt de plainte effectué , le 4 juillet il me vois rentré chez moi et ce met a m agressé physiquement résultat 7 jrs d ITT et 21 jours d attelle , le 21 juillet un huissier ce présente a ma porte me remettant un commandement de payer les loyers et justifier de l assurance ,j explique a l huissier que j ai toujours payer mes loyers et que je suis bien assuré , donc je ne comprend pas pourquoi un commandement de payer les loyers car il sont toujours versé

malgré l'insalubrité du logement (constaté après être entré dans le locaux) .

J aimerais savoir quelle sont mes recours face a ce propriétaire si je ne lui verse pas la caution en sachant que je suis a jours dans mes loyer

Cordialement

Par **cocotte1003**, le **20/08/2014** à **17:59**

Bonjour, il peut demander la résiliation du bail, vous n'avez pas rempli vos obligations. L'APO est versé avec un mois de retard donc le 5 aout, votre bailleur a reçu pour le mois de juillet. Vous jugez le bien insalubre, ce n'est pas de votre ressort de juger, il faut un document du service d'hygiène ce sont eux les experts. Votre bailleur n'a pas le droit de rentrer chez vous pour vous importuner et encore moins vous molester, il faut déposer plainte, cordialement

Par **jonathan89**, le **20/08/2014** à **19:07**

les services de la caf et les services d hygiène de la mairie de mon domicile sont avisé et doivent venir